

LEGENDE DES ZONES PLU

-  terrains cultivés à protéger et inconstructibles (article L 123-1-5.III.5 du Code de l'Urbanisme)
-  ZONE Ua - centre ancien
-  ZONE Ub - lotissements maisons individuelles
-  ZONE Ue - équipements publics et collectifs
-  ZONE 1AU - urbanisation future
-  sous-zone 1AUs - urbanisation future pour des logements "seniors"
-  ZONE A - terres principalement consacrées à l'exploitation agricole
-  sous-zone Ap- terres consacrées à l'exploitation de prairie (à préserver)
-  ZONE N - zone de protection des espaces naturels
-  sous-zone Nco - zone de protection pour corridor écologique
-  éléments du paysage à protéger ou à mettre en valeur (article L 123-1-5.III.2 du Code de l'Urbanisme)
-  emplacement réservé avec numéro

P.L.U.  
**PLAN LOCAL d'URBANISME**  
 d'OGY

**4.2.3. - PLAN DE ZONAGE PUCHE**  
 Echelle 1/2000

DATE DE REFERENCE: 16 janvier 2014  
 Prescription révision PLU: DCM 19/11/2010  
 Arrêt projet PLU: DCM 14 mars 2014  
 Approbation révision PLU: DCM 30 avril 2015

*X AEQUO*  
 atelier d'architecture et d'urbanisme  
 François LOMBARDI architecte DPLG  
 2 rue St Livier 57000-METZ  
 tel/fax: 03 87 74 43 43  
 lombardi.francois@wanadoo.fr

